

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

[REDACTED]

24156693

22 -10- 2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT Greffe de la Cour de Commerce de Tournai

Nom

(en abrégé) :

Adresse complète du siège : **BOULEVARD RENE BRANQUART 80, 7860 LESSINES**

Extraits des résolutions écrites de l'actionnaire unique en date du 26 août 2024

L'actionnaire unique décide de nommer Madame Isabelle Allouch domiciliée à 1332 Genval, Route d'Ohain 54, comme administrateur de la Société avec effet à compter du 16 septembre 2024.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration est composé comme suit à compter du 16 septembre 2024 :

- Finola O'Boyle.
- Annelies Bryon.
- Guy In 't Ven.
- Serge Vandermotten.
- Isabelle Allouch.

Conformément à l'article 14 des statuts, l'administrateur unique représente la Société à l'égard des tiers et en justice, tant en demandant qu'en défendant.

En cas de pluralité d'administrateurs, la société sera valablement représentée par deux administrateurs, agissant conjointement.

Ils peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

L'actionnaire unique confère une procuration spéciale à Corpoconsult Srl, Avenue Louise 200, Bte 21, 1050 Ixelles, représentée par Messieurs David Richelle ou Pascal Decoo, chacun agissant séparément et avec pouvoir de subdélégation, afin d'accomplir tous actes et signer tous documents en vue de la publication dans les Annexes du Moniteur belge des présentes décisions, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication, accomplir tous actes et signer tous documents en vue du dépôt des documents au Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et afin d'accomplir les démarches nécessaires ou utiles dans le cadre des présentes en vue de la mise à jour de l'inscription de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, de l'administration de la TVA et de tous autres services.

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).